



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2023 À 19H30 À L'AUDITOIRE DU COLLÈGE DE LA CURE À AVENCHES

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Thierry Billieux ouvre l'assemblée à 19h30. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'aux collaborateurs permanents de l'Association.

Des remerciements sont d'ores et déjà adressés à la commune d'Avenches pour la mise à disposition de la salle.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle du canton de Fribourg le 19.05.2023. Il est donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste des présences et excusés est annexée au présent procès-verbal.

3. Nomination d'un scrutateur

Christian Richard est désigné comme scrutateur et accepte ce mandat. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote ce soir.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15.12.2022

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 décembre 2022 à Montmagny n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

4.1 Adoption

Il est accepté tel que présenté à une forte majorité avec une abstention avec remerciements à son auteur.

5. Rapport de gestion 2022

Le 53^{ème} rapport de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 a été transmis à chaque délégué avec la convocation de ce soir. Ledit rapport a déjà été consulté par toutes et tous, il n'est par conséquent pas lu.

La discussion est ouverte.

5.1 Approbation

Personne n'ayant de remarque à formuler, l'assemblée passe au vote et accepte le rapport de gestion 2022, et ce, sans avis contraire. Des remerciements sont adressés aux auteurs dudit rapport.

6. Comptes et bilan 2022

Il est donné lecture des comptes par Martial Berset, trésorier. Il explique certains comptes et donne quelques précisions. Les amortissements pour une somme de Fr. 280'384.00 sont détaillés. Le total des charges est de Fr. 1'507'052.06, tout comme le total des produits, les comptes sont donc équilibrés. Les frais de concession représentent Fr. 450.00 pour le canton de Vaud et Fr. 30'000.00 pour le canton de Fribourg. Il n'y a pas eu d'achat d'eau en 2022.

L'augmentation au poste « matériel d'exploitation et divers » provient principalement du fait que les essais pilotes par nanofiltration à Cudrefin sont pris en compte sur le fonctionnement sur 2 ans (2022 et 2023) et non enregistré comme investissement (CHF 150'000.--/année). Devoir faire un amortissement sur 10 ans n'aurait pas été judicieux alors que dans quelques mois les essais seront terminés.

Au bilan au 31.12.2022, notre trésorier parcourt les postes importants. Les taux, montants et échéances de nos ATF sont détaillés :

BCF, 2'300'000.--, 0.35 %, échéance au 31.01.2027

BCF, 2'900'000.--, 0.35 %, échéance au 30.08.2028

BCF, 1'000'000.--, 0.55 %, échéance au 31.03.2023 (renouvelé depuis pour une durée de 7 ans au taux de 2.3 %)

RAI, 1'000'000.--, 0.88 %, échéance au 30.04.2026

BCF, 3'072'000.--, 0.65 %, échéance au 15.12.2025

RAI, 2'880'000.--, 0.83 %, échéance au 31.08.2026

6.1 Rapport de l'organe de révision

Myriam Baudin, réviseur responsable, étant excusée ce soir, Martial Berset donne lecture du rapport de révision établi par Fiduflex SA.

En notre qualité d'organe de révision et selon la loi sur les finances communales du 22.03.2018 (art. 57 à 63 LFCo) ainsi qu'à l'ordonnance sur

les finances communales du 14.10.2019 (art. 21 à 31 OFCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, comptes de résultat, comptes d'investissement) de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision (ASR 503 328).

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales incombe au comité de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes de l'association afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'Association est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant conformément à la législation sur les finances communales et à la recommandation d'audit suisse 60. Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous attestons la présence d'un système de contrôle interne au sein de l'Association.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales.

Nous recommandons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis sans réserve.

Estavayer-le-Lac, le 17 avril 2023, Fiduflex SA, Myriam Baudin, réviseur responsable

6.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Jean-Daniel Keusen, membre de la commission financière, pour lecture du rapport.

La commission financière a pris connaissance des comptes de résultats de l'exercice 2022 ainsi que du rapport de l'organe de révision.

Nous avons rencontré le caissier en date du 15 mai 2023 pour une discussion et les renseignements souhaités ont été obtenus.

En fonction des éléments recueillis et par rapport aux comptes présentés, nous émettons, sous l'aspect financier, un préavis favorable.

Compte de l'investissement

Après avoir consulté le compte de l'investissement de l'exercice 2022 et après communication des principaux éléments par le caissier en date du 15 mai 2023, la commission financière émet, sous l'aspect financier, un préavis favorable.

Ainsi fait à Delley, le 1^{er} juin 2023

Les membres : Jean-Daniel Keusen, Sébastien Galliker et Eric Maillard

6.3 Approbation et décharge aux organes respectifs

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à l'approbation de ce point de l'ordre du jour. Les comptes et bilan 2022 sont acceptés à l'unanimité des membres présents. Il est donné décharge aux organes respectifs et des remerciements sont adressés au trésorier Martial Berset ainsi qu'à l'organe de révision.

7. Décompte final 2022

Le décompte final de répartition des charges 2022 a été établi par notre fontainier Thierry Bovet, selon les statuts en vigueur.

Ce décompte étant intégré au rapport de gestion, chacun a déjà eu l'occasion de l'étudier. Les consommations relatives à l'arrosage ont été sorties de ce décompte.

Pour les communes, le prix du m³ se situe dans une fourchette entre Fr. 0.893 et Fr. 0.938. Le prix moyen pour l'association est de Fr. 0.914 le m³.

Si un membre souhaite des explications sur le mode de calcul par la suite, il pourra s'adresser directement auprès de M. Bovet.

7.1 Approbation

Aucune question n'étant relevée, il est passé à l'approbation du décompte final 2022, qui est accepté à l'unanimité.

8. Election du vice-président de l'Assemblée des délégués

Notre vice-président de l'Assemblée des délégués Jonathan Rey a démissionné de l'exécutif de la commune de Chevroux. Nous devons par conséquent nommer son remplaçant. Un mail a été transmis le 4 avril 2023 aux communes membres afin que ces candidats s'annoncent. Aucune candidature n'a été transmise.

Thierry Billieux donne lecture de l'article des statuts qui mentionne que :

« Article 114 : Attributions

¹ L'assemblée des délégués a les attributions suivantes :

a) elle élit le président et le vice-président de l'assemblée des délégués, ainsi que le président et les autres membres du comité de direction; à un président issu d'une commune vaudoise succède un président issu d'une commune fribourgeoise et vice-versa; »

Le président actuel étant fribourgeois, le vice-président devrait prioritairement être vaudois afin de pouvoir siéger comme président lorsque ce dernier arrivera au terme de son mandat.

Aucune candidature fribourgeoise dans la salle n'était faite, Thierry Billieux demande s'il y a des candidats vaudois, qui ne pourront de toute manière pas enchaîner comme président au terme de la législature.

Didier Cuany de la commune de Gletterens se porte candidat. Aucune autre proposition n'étant faite, il est passé au vote.

Didier Cuany est élu à l'unanimité vice-président de l'Assemblée des délégués pour la législature en cours.

9. Nomination d'un suppléant à la commission financière

Eric Soutter a démissionné de l'exécutif de la commune de Gletterens. Ce dernier étant suppléant à la commission financière de l'ABV, un remplaçant doit être nommé. Didier Cuany s'était porté candidat mais comme il vient d'être élu vice-président de l'Assemblée des délégués, nous devons demander à quelqu'un d'autre de se porter candidat.

Cédric Guillod de la commune de Mont-Vully se porte volontaire. Aucune autre proposition n'étant faite, il est passé au vote.

Cédric Guillod est élu à l'unanimité suppléant de la commission financière pour la législature en cours.

10. Informations sur l'exploitation et travaux en cours

La parole est donnée en alternance à Alain Bally, président du comité de direction, et Daniel Faerber, ingénieur, pour des informations sur les études et chantiers en cours :

Approvisionnement du site AgriCo

Il a été décidé dans ce dossier de travailler avec l'AIEPV et d'établir une convention entre les parties concernées. Le but de la convention est de pouvoir atteindre la mise à l'enquête et les répartitions des coûts

de chacun et déterminer la variation du prix du m³. Il faut aussi coordonner les études de 4 bureaux d'ingénieurs : Hollinger et RWB pour l'ECPF, Ribi pour la commune de St-Aubin et CSD pour l'ABV. Il a été maintenant validé le fait que l'ABV ne peut pas livrer de l'eau tous les jours de l'année comme demandé par Micarna. L'AIEPV livrera pendant 10 ans et l'ABV prendra le relais, une fois que nous aurons la nouvelle station à disposition donc que nous aurons assez d'eau pour livrer Micarna, y compris la future eau de secours pour l'AIEPV. Dans l'idéal, la convention devrait être validée au plus tard par l'Assemblée des délégués de cet automne.

Etude de la nouvelle station de traitement

Lors d'une dernière séance à Fribourg avec les services de l'Etat concernés, nous avons présenté les 7 variantes pour l'emplacement de la nouvelle station. 5 de ces variantes sont dans l'inventaire fédéral des sites marécageux. Le principe de la DIME, est de construire en zone à bâtir en premier. Daniel Faerber explique les 3 variantes qui restent en lice et qui demanderaient des modifications mineures des PAL des communes concernées, soit Gletterens et Portalban. Il ne s'agit de rien d'insurmontable et qui pourrait être synchronisé avec la mise à l'enquête de la future station. Notre ingénieur a encore une question importante pour la DIME : les conduites pour les variantes restantes devront tout de même passer dans le site marécageux, est-ce possible ? L'argumentaire de ces variantes doit encore être établi. Une des variantes se situe en haut de la falaise. Avec cette dernière variante, les coûts d'exploitation avec les frais énergétiques seront plus élevés mais les coûts de construction seront moins élevés que les travaux spéciaux qui devraient être faits pour les variantes situées au bord du lac à Portalban ou Gletterens.

Analyse du raccordement de la commune de Faoug à l'ABV

Cette commune a décidé de se raccorder à l'ABV et non à IB Murten. Ils ont les moyens financiers (6 mio env.) Nous profiterions du projet pour contourner le village de Salavaux car actuellement nous utilisons une conduite communale du Vully-les-Lacs et cette situation reste une exception dans les règles de l'ABV. La commune d'Avenches devra encore se déterminer si elle a des besoins supplémentaires, notamment pour la défense incendie de la zone industrielle. La commune de Faoug ne va pas consommer de grande quantité mais il faut voir ce projet comme un rapprochement direction IB Murten ou le CEFREN et afin de supprimer cette exception d'utilisation d'une conduite communale. Mais aussi par le fait d'aider une commune qui manque cruellement d'eau et avoir un nouveau membre de l'ABV. Faoug va prochainement convoquer les parties concernées pour une séance. Ce dossier devra être présenté en Assemblée des délégués lorsqu'il sera plus abouti et nous devons modifier nos statuts.

Renforcement de la conduite entre la STAP de Delley et le réservoir de Villars-le-Grand

Les travaux pour l'ABV ont débuté le 22.05.2023. Les travaux pour la partie de Vully-les-Lacs sont déjà en cours depuis plusieurs mois. La mise en service est prévue pour cet automne.

Essai pilote par nanofiltration et tests de filtration avec différents charbons actifs

Notre ingénieur explique que nous arriverons au terme des essais durant l'été. Il suit ce dossier régulièrement avec le service d'exploitation. Cela fait plusieurs semaines que le pilote est arrêté. Les membranes 400 daltons ont été envoyées chez le fabricant pour être analysées. Wabag a fait une communication très ferme avec le fournisseur des membranes. Cela ne veut pas dire que l'on ne va pas utiliser ces membranes, il faut analyser toute la situation. Aucune location ne sera facturée pendant l'arrêt des essais. Les membranes 800 daltons ne sont pas optimales au niveau du rendement hydraulique (75 % seulement). Nous devons attendre maintenant le retour du fournisseur. Nous avons vraiment fait un bon choix de faire cet essai, le pilote est super. Olivier Pochon demande pourquoi nous faisons des essais avec les membranes plus fines si les autres fonctionnent bien ? Daniel Faerber répond que nous anticipons les prochaines analyses qui pourraient être demandées à l'avenir. Du moment que l'on fait une nouvelle station, il faut avoir la meilleure technologie. Olivier Pochon demande si nous testons les PFA ? Il est répondu par l'affirmative. Cédric Guillod demande si les concentrats de la nanofiltration sont exempts de chlorothalonil ? Non, les concentrats sont le rejet de la filtration, il y a donc du chlorothalonil.

Agrandissement de la station de Cudrefin

Le chantier est terminé. Nous avons atteint le doublement de la station et cette dernière fonctionne bien. Concernant le problème des moules Quagga, ce dossier mis en standby pour l'instant. Depuis que les essais à haut débit ont été faits et que de grandes quantités de moules sont arrivées dans le puit de la station, le problème s'est fortement estompé. Presque plus de moules n'arrivent dans le puit.

Thierry Bovet donne ensuite quelques informations sur l'exploitation. Du côté de la production, jusqu'en mai 2023 les membres ont consommé 7'000 m³ de moins que la même période en 2022.

Didier Gattlen relève que des crédits pour des génératrices de secours ont été voté dans certaines communes. Il demande ce qu'il en est pour l'ABV ? Thierry Bovet répond que l'équipe technique n'a pas fait de proposition d'achat pour des génératrices car les machines seraient gigantesques pour les volumes de l'Association et très chers à l'achat et à l'entretien. La période des hautes consommations électriques correspond à la basse saison des consommations d'eau pour l'ABV. Si durant cette période, soit l'hiver, nous devons arrêter 8 heures les stations de

pompage, avec quelques restrictions on arriverait à tourner. Une pénurie d'électricité en juillet-août sera traitée de manière très différente par l'ABV car problématique.

11. Divers

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuels divers.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à la clôture de cette assemblée.

Thierry Billieux remercie les délégués ainsi que les invités de leur attention et remercie encore une fois la commune d'Avenches pour son accueil. Des remerciements vont également aux membres du bureau exécutif ainsi qu'au personnel permanent pour leur travail tout au long de l'année.

Les salutations d'usage sont présentées par Yan Vollenweider au nom de la commune d'Avenches. Elle convie les personnes présentes à partager un repas servi au terme de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 20h20.

Céline Geissbühler



Secrétaire

St-Aubin, le 1^{er} juin 2023

Annexe : Liste des présences

Distribution :

- Mme et MM. les membres du Comité de direction
- MM. les Préfets des districts de la Broye, du Lac et de la Broye-Vully
- Fiduflex SA, organe de révision
- M. le Président du GRAC
- M. Jürg Kunz, Services Industriels de Morat
- MM. Guinnard et Seelmann, Etablissements de Bellechasse
- Mme Céline Geissbühler et MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet et l'entreprise Wamax-Roshard SA

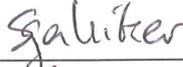
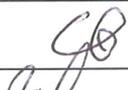
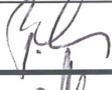
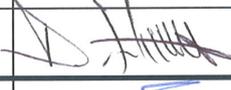


Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

**ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DELEGUES
DU 1^{ER} JUIN 2023 A 19H.30**

LISTE DES PRESENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Jean-Pierre Jost	
	Eric Maillard	
	(Comité de direction) Yan Vollenweider	
Belmont-Broye	Fabrice Currat	
	Lia Rosso	Excusée
	(Comité de direction) Olivier Pochon	
Chevroux	Daniel Rousseau	Excusé
	Jérôme Schüpbach	Excusé
	(Comité de direction) Christian Bonny	Excusé
Cudrefin	Didier Gattlen	
	Christian Richard	
	(Comité de direction) Jean-François Milliet	
Delley-Portalban	Jean-Daniel Keusen	
	Alexandre Elie	
	(Comité de direction) Philippe Cotting	
Gletterens	Nicolas Savoy	
	Didier Cuany	
	(Comité de direction) Serge Bongard	

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Missy	Sébastien Galliker	
(Comité de direction)	Laurent Morel	
Mont-Vully	Michael Schick	
	Cédric Guillod	
(Comité de direction)	Ralph Erhart	
St-Aubin	Anne-Pascale Collaud	
	Jonathan Monney	Excusé
(Comité de direction)	Didier Schouwey	
Vallon	Thierry Billieux	
(Comité de direction)	Isabelle Guerry	I. Guerry
Vully-les-Lacs	Gilles Bardet	Excusé
	Léo Amiet	Excusé
(Comité de direction)	Alain Bally	

Invités :

FONCTION	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Préfet de la Broye	Nicolas Kilchoer	Excusé
Préfet du Lac	Christoph Wieland	Excusé
Préfet de Broye-Vully	Olivier Piccard	Excusé
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	
Trésorier	Martial Berset	
Organe de révision	Fiduflex SA, Myriam Baudin	Excusée
Gest'eau Sàrl	Thierry Bovet	
Wamax-Roshard SA	Christophe Berney	
Wamax-Roshard SA	Laurent Tschanz	
Wamax-Roshard SA	Beat Wolfisberg	
Secrétaire	Céline Geissbühler	
GRAC	Patrick Seydoux	
SI de Morat	Jürg Kunz	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Marcel Guinnard	
Etablissements de Bellechasse	Fabian Seelmann	Excusé